

Revue thématique 2025 du Fonds pour la consolidation de la paix sur la jeunesse, la paix et la sécurité

Résumé

Erica Gaston, Imane Karimou, Luisa Kern et Emma Bapt



Le présent résumé est extrait du texte intégral de la *Revue thématique 2025 du Fonds pour la consolidation de la paix sur la jeunesse, la paix et la sécurité*. La Revue thématique 2025 a été commandée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies (PBSO), en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Mécanisme de sécurité climatique et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aussi apporté leur soutien, dans le prolongement des conclusions relatives à la jeunesse de la *Revue thématique 2023 sur la sécurité climatique et la consolidation de la paix*. De plus amples détails sur le champ d'application des recherches, la méthodologie et d'autres conclusions essentielles sont inclus dans la Revue thématique complète.

Crédit de l'illustration de couverture : PNUD El Salvador, Programme conjoint « Young People for Freedom », 2023.

Résumé

Dans sa résolution [2250](#) (2015) historique sur la jeunesse, la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité s'est dit « conscient que les jeunes apportent une contribution importante et constructive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité » et a défini cinq piliers pour assurer l'implication des jeunes. Dans cette résolution, le Conseil a exhorté les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans la lutte contre l'extrémisme violent, dans le soutien aux processus de paix, au désarmement et à la réintégration, et dans d'autres efforts de consolidation de la paix¹.

Depuis 2015, de nombreuses parties du système des Nations Unies (ONU), ainsi que des organisations régionales, des États Membres, des organisations de la société civile et d'autres acteurs, ont déployé des efforts considérables pour faire avancer le programme Jeunesse, paix et sécurité (JPS), notamment le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général, qui a considérablement favorisé la participation des jeunes à la programmation de la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. En plus d'une modalité de financement spécifique, connue sous le nom d'Initiative pour la promotion des jeunes (IPJ) et introduite en 2016, la stratégie 2020-2024 du Fonds pour la consolidation de la paix a fixé un objectif annuel interne de 25 % du financement pour soutenir l'autonomisation des femmes et des jeunes². Entre 2018 et 2024, dans le cadre de 167 projets menés dans 48 pays et territoires, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi plus de 311 millions de dollars dans la mise en œuvre du programme JPS³. La présente Revue examine la manière dont ce type de programmation contribue à faire avancer le programme JPS, et notamment le pilier relatif à la participation, en faisant ressortir les bonnes pratiques ou les enseignements de 41 projets soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix et approuvés entre 2018 et 2022.

Impact de la programmation axée sur la jeunesse sur l'avancement de l'agenda JPS

Les projets ont démontré que les programmes de consolidation de la paix peuvent contribuer à faire avancer l'agenda JPS. Les initiatives qui les composent ont permis d'élargir l'espace de participation et de mobilisation des jeunes dans la prise de décision aux niveaux local, national et régional grâce à la mise en place ou à l'accompagnement de conseils de jeunes ou d'autres organes représentatifs, à la promotion des liens et du dialogue avec les principales parties prenantes et à la création de canaux permettant la contribution et l'engagement des jeunes sur toute une série de problématiques. Plusieurs projets ont favorisé la création de réseaux de jeunes ou de coalitions JPS, ou ont facilité l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs aux jeunes, à la paix et à la sécurité ou d'autres stratégies ou politiques nationales concernant les jeunes. Les programmes de consolidation de la

paix ont en outre contribué à soutenir la participation active des jeunes à certains processus essentiels en matière de paix et de sécurité, y compris l'inclusion des jeunes dans les processus de transition post-conflit, la participation des réseaux de jeunes à la surveillance des conflits et à la médiation locale, ainsi que l'association des jeunes aux nouveaux programmes liés au climat, à la paix et à la sécurité (CPS).

En plus de faire avancer les objectifs principaux JPS, les projets ont permis d'engranger des données probantes supplémentaires sur la façon dont la participation des jeunes peut réellement faire progresser la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Les jeunes qui ont participé aux conseils locaux ou aux organes de résolution des conflits se sont révélés capables de contribuer à la médiation et au désamorçage des conflits et des tensions au niveau local, ce qui a permis de réduire les taux de violence et d'améliorer les perspectives de prévention des conflits dans ces communautés. Ils y sont parvenus non seulement en traitant les différends entre jeunes, mais aussi en aidant à résoudre et à prévenir les différends et les tensions au sein de la communauté dans son ensemble. Les jeunes ont apporté des points de vue et des bases de connaissances différents ; ainsi, leur inclusion a permis d'améliorer concrètement les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits. Par exemple, dans les projets axés sur la gestion des ressources naturelles et le lien entre les conflits et les facteurs de stress environnementaux, les jeunes ont souvent été les premiers à comprendre l'impact des changements climatiques ainsi qu'à proposer et adopter de nouvelles technologies, techniques et stratégies de gestion communautaire pour mieux en atténuer les effets.

Bien que l'espace dédié à la participation des jeunes ait été limité dans certains pays, dans d'autres, leur mobilisation a permis de créer un terrain de rencontre neutre, certains groupes de jeunes ayant réussi à s'engager malgré les clivages locaux ou régionaux. Les échanges de jeunes ont constitué l'avant-garde des efforts visant à encourager la consolidation de la paix régionale et la réconciliation dans les Balkans occidentaux. En Somalie, les jeunes sont considérés comme des intermédiaires de la consolidation de la paix, capables de surmonter les clivages entre clans qui sont infranchissables pour d'autres secteurs de la population, de favoriser la coopération et de réduire les conflits intercommunautaires. Bien qu'ils aient été déployés dans des contextes difficiles, certains projets, par exemple l'initiative visant à épauler un réseau de surveillance des conflits au Soudan, ont montré que les jeunes ont un rôle à jouer non seulement dans la prévention et dans la consolidation de la paix après les conflits, mais aussi dans l'atténuation et la gestion des conséquences des conflits en cours.

Enseignements tirés des bonnes pratiques et des stratégies clés

Les projets ont illustré un certain nombre de bonnes pratiques et fourni des enseignements précieux sur la manière de résoudre certains problèmes persistants en ce qui concerne la consolidation

de la paix axée sur les jeunes. Bon nombre des défis auxquels ces projets se sont confrontés, à savoir la discrimination ou la stigmatisation des jeunes, les niveaux élevés de pauvreté ou de chômage des jeunes, ou encore le manque de perspectives d'éducation, ont une telle ampleur qu'il peut être difficile de les surmonter dans le cadre de programmes menés à petite échelle. Pour espérer catalyser des changements plus importants et durables, comme le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix est souvent destiné à le faire, il est parfois nécessaire de prévoir des échéances bien plus longues que celles des projets habituellement financés par le Fonds (un peu plus de 24 mois dans l'échantillon de projets considérés).

Compte tenu de l'ampleur des défis, chaque projet de consolidation de la paix axé sur les jeunes doit être considéré comme faisant partie d'une chaîne plus large d'engagement et d'autonomisation de la jeunesse. Un projet peut contribuer à jeter les bases de l'autonomisation des jeunes grâce à des investissements dans les capacités et les réseaux de jeunes, ou favoriser l'amélioration progressive de la participation des jeunes à la résolution des conflits ou aux discussions au sein des communautés locales en s'appuyant sur des programmes antérieurs ou sur des modèles ayant montré leur efficacité au niveau local. Ensuite, lorsque l'occasion se présente, ces investissements passés dans les capacités des jeunes et ces améliorations progressives peuvent être mis à profit pour obtenir des gains et des succès plus substantiels. Pour ces raisons, le Fonds pour la consolidation de la paix, ou d'autres partenaires financiers dans ce domaine, ne devraient pas hésiter à soutenir des programmes itératifs ou séquentiels, qui permettent d'obtenir des résultats distincts et des effets catalytiques dans le cadre d'un projet donné, mais aussi de s'appuyer sur des investissements antérieurs pour assurer une meilleure continuité et une plus grande durabilité⁴. Les résultats indiquent qu'appuyer cette approche itérative et séquentielle peut être particulièrement important lorsque l'objectif est de faire passer du niveau local au niveau national ou régional les mécanismes et initiatives en faveur de la participation des jeunes.

Les projets ont également montré comment certaines de leurs composantes et stratégies peuvent aider à surmonter une partie des obstacles à la participation des jeunes. L'autonomisation des individus s'est avérée extrêmement importante : de nombreux projets ont permis de renforcer la capacité des jeunes à devenir des participants actifs et bien informés. Toutefois, il ressort de l'analyse que les investissements dans les plateformes ou les réseaux destinés à aider les jeunes à s'engager collectivement sont tout aussi essentiels. Ces dispositifs et plateformes ont permis de surmonter les obstacles à l'accès des jeunes et d'ancrer leurs voix dans des espaces décisionnels plus larges ; les démarches de transformation individuelle et de plaidoyer ont ainsi pu devenir davantage qu'une simple addition d'efforts.

L'attention portée aux besoins socioéconomiques et aux vulnérabilités des jeunes, ainsi que les démarches qui permettent à ces derniers de montrer ce dont ils sont capables,

figurent également parmi les stratégies les plus fructueuses. La prise en considération des vulnérabilités socioéconomiques des jeunes peut être une condition préalable à leur participation dans d'autres domaines, non seulement parce qu'elle permet de répondre aux besoins des jeunes de manière à leur offrir la liberté d'agir ailleurs, mais aussi parce qu'elle leur donne un statut et une position plus équivalents pour s'engager avec crédibilité. Les projets portant sur le climat et d'autres questions de consolidation de la paix dans le domaine de l'environnement constituent un exemple particulièrement probant de l'importance des considérations socioéconomiques et des stratégies relatives aux moyens de subsistance. Nombre de ces projets sont axés sur les problématiques foncières et les ressources naturelles, qui sont au cœur des préoccupations des communautés. Associer les jeunes à ce travail leur a permis d'avoir une influence sur des questions cruciales pour leur communauté, sur leurs propres moyens de subsistance et sur leur avenir économique, ainsi que sur certaines problématiques considérées comme des causes profondes de conflit. Cependant, malgré l'existence de nombreuses synergies naturelles entre JPS et CPS, le niveau de programmation reliant ces deux domaines reste pour l'instant limité. Compte tenu du caractère prometteur de la problématique « Climat, paix et sécurité » pour l'engagement des jeunes et au vu de tout ce qu'ils peuvent apporter en la matière, ce domaine revêt un fort potentiel d'investissement.

Qu'il s'agisse de permettre aux jeunes de mettre en place des initiatives de service communautaire, de résoudre des conflits locaux, d'agir en tant que messagers de la paix ou de concevoir leurs propres campagnes de consolidation de la paix, les projets qui mettent en avant la capacité des jeunes à apporter leur contribution ont semblé bien plus efficaces pour démanteler la stigmatisation et les stéréotypes que les stratégies d'intervention fondées sur la simple communication du potentiel des jeunes. Ces approches ont également limité le risque d'une participation purement symbolique des jeunes aux programmes et favorisé la réalisation des objectifs principaux qui sous-tendent le pilier participation de l'agenda JPS.

La présente Revue s'est aussi intéressée aux pratiques émergentes en matière d'intersectionnalité, ainsi qu'aux stratégies de protection et d'inclusion des jeunes marginalisés et vulnérables. De nombreux militants de la jeunesse, partenaires de la société civile et organismes des Nations Unies ont travaillé activement pour renforcer ces considérations et les intégrer dans tous les programmes pour la jeunesse. Néanmoins, l'expérience tirée des projets et les entretiens menés avec des experts laissent entendre que la concrétisation des engagements en faveur de la diversité et les besoins de protection de certains jeunes constituent des défis majeurs dans ce domaine. Les interlocuteurs ont fait part de leurs préoccupations en matière d'accessibilité, dont beaucoup pourraient être résolues par des modalités budgétaires supplémentaires ou par une préparation plus approfondie. Beaucoup ont également réclamé des mesures plus structurelles,

notamment l'intégration de mesures de sauvegarde dans les budgets, les protocoles et les modalités de conception des projets, pour renforcer le soutien rhétorique dans ce domaine.

En ce qui concerne les partenariats avec les jeunes et les organisations de jeunesse, de nouveaux modèles d'octroi de subventions et de copartenance dans la mise en œuvre des projets ont permis à un plus grand nombre d'organisations locales, y compris des organisations dirigées par des jeunes, de mener des initiatives JPS. Il s'agit notamment de modèles de financement initial et de subventions secondaires grâce auxquels les jeunes ont pu faire avancer leurs propres initiatives, ainsi que de démarches visant à impliquer davantage les jeunes dans tous les domaines, de la conception des projets au suivi et à l'évaluation de ceux-ci. Cependant, un problème général (c'est-à-dire non spécifique aux travaux soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix) a été constaté sur le terrain : la contribution des jeunes et leur appropriation de la conception et de la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix demeurent insuffisantes, et seule une petite fraction du financement alloué aux initiatives JPS est directement transmise aux organisations de jeunesse.

Recommandations et prochaines étapes

La Revue souligne l'importance des programmes axés sur les jeunes et dirigés par ceux-ci dans la consolidation de la paix, ainsi que le rôle de premier plan joué par le Fonds pour la consolidation de la paix à cet égard. Lors des entretiens, de nombreux partenaires opérationnels et représentants des organismes des Nations Unies ont observé que l'inclusion des jeunes est considérée comme un élément presque indispensable de tout programme potentiellement éligible au financement du Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui témoigne de la priorité accordée à cet aspect. Néanmoins, les personnes interrogées ont proposé un certain nombre de mesures supplémentaires pour renforcer les programmes relatifs aux jeunes et l'avancement de l'agenda JPS, à la fois au moyen de travaux soutenus par le Fonds et au moyen de stratégies ou de pratiques adoptées par d'autres praticiens ou partenaires financiers.

- **Offrir aux jeunes des possibilités de diriger et de montrer leurs compétences.** Que ce soit en associant les jeunes à la planification communautaire, à la rénovation ou à d'autres travaux publics, ou en leur donnant l'occasion de piloter les démarches de résolution des conflits ou de sensibilisation des communautés, il est essentiel de permettre aux jeunes de « faire leurs preuves » afin d'éliminer la stigmatisation et les obstacles à leur participation renforcée.
- **Prendre en considération les besoins et les composantes socioéconomiques dans presque tous les programmes de consolidation de la paix concernant les jeunes.** Il s'est avéré que les préoccupations socioéconomiques sont au cœur de l'exclusion et de la vulnérabilité des jeunes, et que la participation économique est un véritable pivot dont dépendent leurs autres formes de participation ; dès lors, il serait difficile d'obtenir des effets catalytiques et des incidences notables sans accorder une certaine attention à ces problématiques.
- **Investir dans des plateformes, des structures ou des réseaux de jeunes,** y compris des conseils des jeunes ou des organes représentatifs de la jeunesse, des plateformes ou des réseaux de jeunes militants et des organisations dirigées par des jeunes. À terme, trouver de nouvelles voies qui permettraient de soutenir financièrement les organisations dirigées par des jeunes de sorte qu'elles acquièrent de l'expérience, éventuellement grâce à de petites et moyennes subventions notamment destinées au renforcement de leurs capacités, favoriserait l'établissement d'un secteur JPS plus axé sur les jeunes.
- **Envisager des modalités de financement plus souples et localisées, y compris des modalités de préinvestissement et de subventions redistribués.** Celles-ci peuvent être plus accessibles aux organisations de jeunesse, car elles permettent en général de mettre en place des processus de demande plus souples et adaptés au niveau local. Pour renforcer les capacités des organisations de jeunesse, il est également crucial de mettre en place un soutien au renforcement des capacités en matière de gestion de projets et de formation budgétaire.
- **Étudier les possibilités de financement séquentiel.** Compte tenu de la nature progressive ou séquentielle de ce domaine de travail, les mécanismes de financement catalytique comme le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient soutenir des stratégies de financement synchronisées ou séquentielles pour donner aux équipes de projet la possibilité de s'appuyer sur les réussites antérieures, ou trouver des solutions pour généraliser le changement catalytique lorsque des modèles de réussite sont mis en lumière.
- **Veiller à ce que les calendriers et les budgets des projets prévoient suffisamment de temps pour l'engagement et la sensibilisation au projet dès le début.** Cette considération est primordiale pour surmonter la stigmatisation, obtenir l'appui et l'engagement optimal des parties prenantes locales, et garantir l'instauration d'une confiance suffisante auprès des jeunes concernés.
- **S'appuyer sur le contexte local pour concevoir toute plateforme ou stratégie nationale ou régionale en faveur de la jeunesse.** Sinon, les mécanismes et initiatives nationaux ou régionaux risqueraient de ne pas unir leurs efforts ou de ne le faire que symboliquement.
- **Lorsqu'une programmation transfrontalière ou régionale est envisagée, veiller à ce que les principales parties prenantes à tous les niveaux soient suffisamment intéressées par le partenariat et disposées à le soutenir, et à ce que la théorie du changement et la modalité transfrontalière ou régionale soient en parfaite adéquation.** Dans le cas contraire, compte tenu des coûts élevés qu'implique la mise en œuvre des projets transfrontaliers, certains projets nationaux qui pourraient autrement être très productifs risqueraient d'en pâtir, ou certains éléments transfrontaliers ou régionaux risqueraient de passer à la trappe.
- **Allonger la durée de réalisation ou le délai de démarrage de certaines modalités des projets.** Les projets transfrontaliers ou régionaux étant particulièrement complexes d'un point de vue administratif et transactionnel, il pourrait être indispensable de prolonger la durée maximale de ces projets ou, du moins, de leur accorder une période de pré-démarrage avant le début de la mise en œuvre.

- **Soutenir des projets pilotes CPS axés sur la jeunesse dans davantage de domaines**, en accordant une attention toute particulière au rôle des jeunes dans l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à d'autres moyens de prévenir les conflits liés à l'environnement et aux ressources naturelles. Dans le cadre de ces projets, il convient d'investir dans le renforcement du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage, ainsi que dans davantage d'études longitudinales sur le travail en matière de CPS axé sur les jeunes, afin de combler les lacunes actuelles relatives à l'apprentissage.
- **Continuer d'accorder la priorité aux engagements de l'agenda JPS en faveur d'une inclusion de la jeunesse dans toute sa diversité**, en permettant aux jeunes, quels que soient leur genre, leur identité ethnique et religieuse ainsi que leur origine culturelle et socioéconomique, de participer sur un pied d'égalité aux initiatives de consolidation de la paix et de résolution des conflits. Pour cela, il convient de continuer non seulement à insister sur l'intégration de la diversité dans tous les programmes (et pas seulement dans les programmes relatifs aux jeunes), mais aussi à soutenir l'élaboration d'approches intersectionnelles et de stratégies de sensibilisation plus innovantes.
- **En vue de favoriser une approche intersectionnelle, le personnel devra investir davantage de temps et de ressources**, y compris en consacrant plus de temps, au début du projet, à la sensibilisation, à l'instauration de la confiance et à l'élaboration de garanties, ainsi qu'en prévoyant un budget et un délai de planification suffisants pour faciliter l'accès et procéder aux autres aménagements nécessaires. En outre, les responsables de la mise en œuvre devront peut-être déployer des efforts supplémentaires pour sensibiliser les participants, leurs familles et les personnalités de la communauté environnante afin de garantir un espace suffisamment ouvert et sûr pour l'inclusion des jeunes auparavant marginalisés. Pour renforcer le principe consistant à « ne pas nuire » et les normes de protection, une partie du budget du projet pourrait être allouée à la gestion des risques ou menaces de protection susceptibles d'émerger.
- **Envisager l'élaboration d'une « feuille de route » et de listes de contrôle des bonnes pratiques en matière d'inclusion et de normes de protection**. Les praticiens pourraient envisager d'élaborer des listes de contrôle avec des rappels simples ou un répertoire de conseils pratiques, par exemple des listes de lieux accessibles et sécurisés et des possibilités de transport, pour aider à préserver la mémoire institutionnelle et rappeler au personnel les options d'aménagement envisageables pour les jeunes de tous horizons. La mise à disposition d'une feuille de route au début du projet pourrait favoriser l'utilisation de ces listes de contrôle.
- **Établir des critères de sélection des participants clairs et transparents**. Cette disposition favorise l'inclusion, crée un climat de confiance et atténue le risque de biais de sélection de la part des partenaires opérationnels.
- **Encourager une évaluation plus efficace des résultats en matière de JPS** en appuyant la collecte de données sur des indicateurs plus approfondis qu'un comptage des activités, ainsi qu'en assurant un meilleur suivi des participants ou des bénéficiaires en fonction de l'âge et d'autres marqueurs d'identité.
- **Renforcer les moyens de garantir une plus grande transparence et un meilleur suivi des financements accordés aux organisations dirigées par des jeunes ou axées sur les jeunes**, à l'instar des efforts récemment déployés par le PBSO pour collecter des données sur les financements reçus par les sous-bénéficiaires. Divers organismes des Nations Unies, États Membres, autres bailleurs de fonds et partenaires opérationnels devraient déployer des efforts constants pour commencer à combler les lacunes dans ce domaine « pauvre en données ». Dans le cadre du suivi des données agrégées des sous-traitants du PBSO, une codification plus cohérente des catégories des sous-bénéficiaires (y compris des jeunes), permettant, le cas échéant, la codification d'une organisation dans plus d'une catégorie (par ex. une organisation de la société civile dont les travaux concernent les femmes et les jeunes), et un suivi consolidé à la fin du projet, plutôt qu'un suivi itératif, pourraient générer des bases de données plus facilement exploitables, qui permettraient de déterminer la part des financements reçue par les organisations de jeunesse.
- **Associer directement les jeunes aux exercices de suivi, d'apprentissage et d'évaluation**. Cela contribuera à renforcer la responsabilité et à accroître l'influence des jeunes dans la conception des programmes destinés à la jeunesse, comme l'illustrent deux projets présentés dans la Revue (Sri Lanka [PBF/IRF-329](#) et RCA [PBF/IRF-334](#)).

Notes de fin d'ouvrage

1 Parmi les autres résolutions du Conseil de sécurité concernant l'agenda JPS, on peut citer : la résolution [S/RES/2419](#) (2018) ; la Déclaration de la Présidence du Conseil de Sécurité sur l'agenda JPS ([S/PRST/2019/15](#)) adoptée en décembre 2019 ; la résolution [S/RES/2535](#) (2020). L'importance des jeunes dans la prévention des conflits et de leur inclusion dans la consolidation de la paix est également mentionnée dans les résolutions jumelles de 2016 sur le maintien de la paix, à savoir les résolutions [S/RES/2282](#) (2016) et [A/RES/70/262](#) (2016). La résolution adoptée en 2021 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la base du rapport de la Troisième Commission ([A/RES/76/137](#) (2021)) est elle aussi pertinente

2 Fonds pour la consolidation de la paix, *Stratégie 2020–2024 du Secrétaire général pour la consolidation de la paix* (2020).

3 Informations fournies par le PBSO, fondées sur le calcul des montants alloués à tous les projets approuvés de 2018 à 2023 qui ont été financés par l'Initiative pour la promotion des jeunes ou axés principalement sur la jeunesse, conformément aux rapports de suivi interne du PBSO.

4 Dans ses précédentes revues thématiques, le Fonds pour la consolidation de la paix avait en outre recommandé au PBSO d'envisager des projets itératifs ou en série, « en particulier dans les situations où des stratégies de programmation plus adaptatives et séquentielles seraient susceptibles de faire avancer les priorités stratégiques et de tirer parti de moments ou d'occasions particuliers pour faire progresser la consolidation de la paix ». Erica Gaston et al., *Revue thématique du Fonds pour la consolidation de la paix 2024 : Synergies entre les droits de l'homme et la consolidation de la paix dans les programmes soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix* (New York : Université des Nations Unies, 2024), p. 7.

À propos de UNU-CPR

Le Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies (UNU-CPR) est un groupe de réflexion au sein des Nations Unies qui mène des recherches axées sur les politiques sur des questions d'intérêt stratégique et d'importance pour les Nations Unies et leurs États Membres. Le Centre donne la priorité aux besoins politiques urgents nécessitant des solutions innovantes et pratiques orientées vers une mise en œuvre immédiate.

Le Centre dispose d'une connaissance approfondie du système multilatéral et d'un vaste réseau de partenaires à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies. La Charte de l'Université des Nations Unies, formellement adoptée par l'Assemblée générale en 1973, confère au Centre une indépendance académique qui garantit que ses recherches sont impartiales et fondées sur une évaluation objective des politiques et des pratiques.

cpr.unu.edu

New York (Siège)

767 Third Avenue 35B
New York, NY 10017
États-Unis
Tél : +1-646-905-5225
Courriel : comms-cpr@unu.edu

Genève

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
Genève, Suisse
Tél : +1-917-225-0199
Courriel : comms-cpr@unu.edu